

**République Française**  
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER  
Département de la Mayenne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)*

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux janvier, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 janvier deux mil vingt-cinq.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20 janvier deux mil vingt-cinq.

**Étaient présents** : M. CHADELAUD Gaétan, Mme DREUX Sonia, Mme GIRET Marie-Paule, M. DUCHET Charles, Mme COUILLARD Nancy et M. PESLERBE Jean-Claude formant la totalité des membres en exercice

**Étaient absents** : M. DERSOIR Sylvain donne son pouvoir à Jean-Claude PESLERBE  
Mme Justine BOISHUS

Pour que les pouvoirs soient valides il ne peut y avoir qu'un pouvoir par personne

Secrétaire de séance : M. Charles DUCHET

**Gaétan Chadelaud, maire rappelle aux conseillers municipaux un extrait de la charte de l'élu local –Article L1111-1-1 du CGT :**

Alinéa3 : « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. »

**Mise en place du Mud Day**

Intervention de Lilian GERLOT pour la préparation d'un Mud Day à La Roë le :

- Vendredi 11 juillet

**Matériel :**

- 1 Tonne à eau (eau de pluie)
- Grand Round baller (environ 20) + bottes de foins, pailles ou autres (environ 20-30)
- 50-60 pneus voiture, 10 pneus tracteurs
- Point d'eau + électricité
- Accès vestiaires
- 20 Barrières métalliques
- 3-4 Barnum

**Logistique :**

En l'absence de référent animation/culture, Gaétan Chadelaud, s'est proposé d'être référent sur l'organisation de l'événement, qui a été validé à l'unanimité en conseil municipal.

Une proposition de laisser le dispositif en place pour une animation le samedi a été adopté à l'unanimité, sous la responsabilité communale.

Une liste de bénévoles sera à fournir début Avril.

#### Prévoyance personnes âgées

Intervenante : Lucie Pelletier Groupe AXA

Pour faire face aux augmentations des coûts de santé l'agence Axa, partenaire avec 3000 collectivités propose une réunion d'information aux habitants de la commune et notamment au public retraité avec des simulations de cotisations.

Il semble opportun que cette proposition soit partagée avec l'association génération mouvement.

Par sa lettre d'information et l'accompagnement de l'agence une réunion publique sera proposée par la municipalité.

#### Convention école Saint Poix – Laubrières

Une convention de participation financière est proposé par le RPI Saint-Poix / Laubrières pour l'année scolaire 2024/2025 pour un montant de 680 € par élève.

3 enfants de La Roë sont concernés pour un montant total de 2 040 €.

#### Participation aux frais de scolarité de l'école Lefizellier de Ballots

La participation financière du RPI Ballots – Livré la Touche – La Roë s'établit à 8 233,44 € pour 17 élèves inscrits (soit 484,32 € par élève) et 20,84 € pour la remise d'un dictionnaire à un élève en juillet 2024.

Soit un total de 8 254,28 € pour 2024-2025

#### Installation d'un mât de mesure

1/ La loi d'accélération des énergies renouvelables prévoit la création de zones d'accélération qui doivent être soumises à concertation préalable

Une déclaration préalable pour l'installation d'un mât de mesure du vent et d'activité des chauves-souris a été acceptée par le service urbanisme de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Une concertation doit se tenir sous la forme d'une invitation à participer publiées sur le site de la mairie et sur les panneaux d'affichage de la mairie. Un registre est mis à disposition en mairie. Les observations peuvent être formulées sur le registre en mairie, par mail ou par courrier.

2/ Suite à la réunion du 16 janvier 2025 avec VALOREM et ENERGIE PARTAGEE, le lancement des études environnementales débutera en janvier 2025. Le mat de mesure sera installé fin mars début avril et une campagne acoustique est prévue au printemps

Un plan de communication sera établi avant l'installation du mât et les élus des communes riveraines du projet seront contacter afin de prévenir de la campagne acoustique et de proposer un comité de pilotage.

Ce projet consisterait à implanter un parc éolien dont l'électricité produite serait injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

***Madame Giret, ne peut participer ni au débat, ni au vote car elle est concernée par le projet et quitte la salle.***

Conformément à l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales une note explicative de synthèse sur le projet a été adressée aux membres du conseil municipal et figure en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

#### **AUTORISE**

- La société VALOREM et la SEM Energie Mayenne, ou toute société qui s'y substituerait, à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc éolien.

**1 opposition**

#### Travaux cimetièrre

1/ Un devis est demandé pour la levée de 4 concessions pour leur renouvellement.

2/ Autorisation de signer le devis pour les travaux de renaturation du cimetière. Le devis demandé s'élève à 16 144 € HT soit 19 372,80 € TTC. La composition d'arbustes n'est pas intégrée dans le devis

#### Travaux mairie

Mise en place d'une aide avec le CAUE et la DDT pour réaliser un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) pour les travaux de la mairie

Les procédures sont **adaptées** pour des marchés dont le montant est situé entre **40 000 € HT** : HT : Hors taxes et les seuils suivants :

- **5 538 000 € HT** pour les marchés publics de **travaux** (État et collectivités locales)

Un cahier des charges doit être défini avec des architectes conseils et l'expertise du CAUE

#### Marché de Noël 2025 Date à fixer

Il est rappelé que des mesures de sécurité particulières devront être prises sous contrôle de la préfecture et que pour alléger le flux de visiteurs, la répartition sur 2 jours semble être la meilleure solution.

Le dispositif nécessite 30 bénévoles supplémentaires, l'ouverture de 3 parkings simultanément et les déviations des 2 départementales pour sécuriser l'accès au bourg.

Compte tenu des activités de la ville de Craon les dates de samedi 15 et dimanche 16 novembre ont été retenues par le conseil municipal qui porte la responsabilité du dispositif.

Compte tenu de l'évolution économique du dispositif, le droit d'accès aux exposants devra être largement ré évalué.

Une proposition d'horaires a été établie ainsi :

- Samedi 15 novembre de 16h à 21h
- Dimanche 16 novembre de 10h à 19h

**1 opposition, 1 abstention**

Planning des animations 2025 :

- Soirée des gazelles : samedi 12 avril
- Boucles de la Mayenne : vendredi 30 mai
- Fête de la musique : samedi 21 juin
- Mud Day : 10 juillet pour la préparation, 11 juillet pour le Mud Day (et 12 juillet)
- Expositions estivales : juillet et aout
- Concert du patrimoine : samedi 13 septembre
- Autres animations sur l'année en construction (Auberge et soirée disco)
- La commune se positionnera également sur les Nuits de La Mayenne et la saison culturelle du Pays de Craon